

DECLARATION DE CESSATION COHABITATION LEGALE.

Stavelot, le

Je / Nous soussigné(s) :

(Nom, prénoms).....

Né(e) à, le

domicilié(e) à

et

(Nom, prénoms).....

Né(e) à, le

domicilié(e) à

()DECLARE (unilatéralement) - DECLARONS (de commun accord) VOULOIR METTRE FIN à la COHABITATION LEGALE, dont la déclaration avait été faite à, le*

(*) Cette déclaration sera notifiée :

- par lettre recommandée, à M. l'Officier de l'État civil de

(cessation par consentement mutuel ou unilatérale et pas domiciliés dans la même commune);

- par exploit d'huissier, à

(cessation unilatérale).

Les frais s'élèvent à :

Art. 1476. §2. 5è alinéa : En tout état de cause, les frais de la signification et de la notification doivent être payés préalablement par ceux qui font la déclaration.

L'Officier de l'État civil actera la cessation de la cohabitation légale dans le registre de la population.

(Signature(s))

Accusé de réception.

Suite à la déclaration de

(et)

l'Officier de l'État civil de STAVELOT déclare avoir reçu ce jour la déclaration de volonté de cessation de cohabitation légale intervenue entre :

.....

ET

La mention de la déclaration de cessation de cohabitation légale sera actée au registre de la population.

(*) Cette déclaration sera notifiée :

- par lettre recommandée, à M. l'Officier de l'État civil de

(cessation par consentement mutuel ou unilatérale et pas domiciliés dans la même commune);

- par exploit d'huissier, à

(cessation unilatérale).

Les frais s'élèvent à (*Art. 1476. §2. 5è alinéa*) :

Pour l'Officier de l'État civil,
l'Employé(e) délégué(e).

(*) Barrer les mentions inutiles.